

ECRIRE ET METTRE EN SCENE UN PROCES D'ASSISES

ANNEXES

Académie de NANCY-METZ
Collège St Exupéry - THIERVILLE

Annexe 1 : la plaidoirie de la partie civile

(texte élaboré à partir des copies de Pierre-Yves Miguet, Baptiste Vedel et Emeline Pichon)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, je suis ici pour défendre ce qu'il reste de la vie de Madame Delacelle et de ses enfants qui doivent désormais se débrouiller seules et payer très cher la folie d'un homme infâme et sans scrupules, de ce meurtrier qu'est Claude Gueux.

Que vont-ils devenir, privés de l'amour de cet être cher qui représentait l'âme de la famille ? Vous me direz certainement que le temps effacera cet épisode tragique et douloureux de la vie de ma cliente, eh bien ! Non ! Mme Delacelle et ses enfants vont devoir supporter à jamais le poids de cette absence. N'oubliez pas que M. Delacelle était un homme juste, bon mari, bon père, bon employé, passionné par son métier. Vous avez entendu le témoignage de deux femmes plongées dans la douleur alors que leur vie avec cet homme tolérant, plein d'attentions pour elles et non violent, s'annonçait des plus heureuses.

Non, Mesdames et Messieurs les jurés, cet homme n'a aucune excuse, son acte est impardonnable. C'est un monstre, il n'y a rien d'humain en lui. D'ailleurs, il n'a pas agi de façon impulsive, bien au contraire : son acte a été longuement prémédité, mûrement réfléchi, il a même exposé en détail la manière dont il allait tuer le Directeur. De plus, non seulement l'accusé voulait tuer mais il a choisi pour ce faire le moyen le plus affreux : une hache. N'oubliez pas qu'il a terrassé M. Delacelle en lui assénant cinq coups de hache. Un seul n'aurait-il pas suffi ? Et tout cela pour quoi ? Mesdames et Messieurs les jurés, ce meurtre n'a été orchestré que pour une simple séparation entre deux hommes apparemment très proches. La mort de M. Delacelle ne serait justifiée que par cette séparation !

Bien sûr, vous avez entendu les dépositions des autres prisonniers : « Claude Gueux a eu raison, M. Delacelle l'avait provoqué ! ». Mais ne vous laissez pas influencer par ces témoignages qui discréditent la mémoire du défunt. Ces hommes, qui n'en sont pas à leurs premiers délits, à leurs premiers mensonges, n'agissent-ils pas sous l'effet de la peur, de la peur d'une vengeance ? L'accusé a tout pouvoir sur eux. Ils préfèrent briser un serment de vérité qui ne représente rien à leurs yeux plutôt que d'avoir à craindre l'accusé.

Bien sûr, Gueux accomplissait un travail exemplaire, mais n'agissait-il pas ainsi pour obtenir la confiance de M. Delacelle et mieux le trahir ? N'est-ce pas la preuve du plus grand sadisme ?

Aucune raison ne devrait pousser un homme sain d'esprit à en massacrer un autre. Même si je peux comprendre que Gueux soit rentré dans une profonde colère, on n'a jamais raison de rendre la Justice soi-même, même pour les meilleures raisons du monde.

Pourquoi dire que Gueux a été la victime de M. Delacelle ? Mais quand est-ce que ce sera de sa propre faute ? Quand l'accusé sera-t-il enfin responsable de ses actes ? Quand les assumera-t-il ? Est-il capable de les assumer ? Je réponds « non », Mesdames et Messieurs les jurés. D'ailleurs n'a-t-il pas tenté de se donner la mort lui-même après son crime odieux ? N'a-t-il pas tenté d'échapper à la Justice ? N'est-il pas temps, Mesdames et Messieurs les jurés, qu'enfin Justice soit faite ?

Cet homme, je vous le rappelle, a pris non seulement une vie, mais en plus, il en a anéanti plusieurs autres.

Voilà pourquoi, je vous demande de déclarer Gueux coupable des faits qui lui sont reprochés et d'entendre la voix de Mme Delacelle et de sa fille.

Annexe 2 : le réquisitoire du Procureur

(texte élaboré à partir des copies de Mélissandre Brahiti et Maxime Mansuy)

Mesdames et Messieurs les jurés, je tiens tout d'abord à vous rappeler un point essentiel dans ce drame : le meurtre de M. Delacelle est un acte prémédité, c'est un odieux assassinat !

Rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs : cet homme (il montre Claude du doigt), cet homme, si je puis encore appeler cet être « homme », a tué de sang-froid et sans remords un autre homme, et ceci avec la quasi-bénédiction des autres prisonniers qui n'ont rien fait pour empêcher le drame !

M. Delacelle, au contraire de l'accusé, était un homme bon, un homme généreux, sans histoires. Il était avant tout un mari exemplaire et un bon père de famille.

Mais ce monstre (il désigne une fois de plus Claude du doigt), ce monstre a enlevé un mari à une femme, un père à deux enfants. Comment cette famille aujourd'hui amputée va-t-elle subvenir à ses besoins puisque Mme Delacelle ne travaille pas ?

Annexe 3 : la plaidoirie de la défense
(texte élaboré à partir des copies d'Elisée Chaz

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames et Messieurs les jurés, de faire preuve d'indulgence, non pas à l'égard d'un criminel, mais à l'égard d'un homme malheureux et délaissé par la vie, à l'égard, surtout d'une victime, rien que d'une victime...